



Section des Pyrénées-Atlantiques

Déclaration FO-DGFIP 64 au CTL du 21 Janvier 2014

Monsieur le Président,

Ce Comité Technique Local doit présenter aux représentants des personnels la déclinaison à la DGFIP du volet emplois du projet de Loi de Finances pour 2014.

La délégation FO-DGFIP 64 souhaite expliquer, et de vive voix, sa non-participation à cette deuxième convocation.

- **En premier lieu**, l'action menée aujourd'hui par la Direction Générale des Finances Publiques fait l'objet de la désapprobation des personnels.

En effet, l'absence de cohérence, de lisibilité et de responsabilité sont autant de faits à porter au passif de la DGFIP.

129 736 emplois étaient implantés dans les deux ex directions générales en 2006, 110 542 le seront à la DGFIP en 2014 : **ce sont près de 20 000 emplois qui auront disparu en 8 ans au rythme de 2000 à 3000 par an.**

Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Pour le département des Pyrénées-Atlantiques, ceci se traduit par 18 nouvelles suppressions d'emplois pour 2014, dont 11 en catégorie C.

FO-DGFIP 64 ne peut cautionner de telles suppressions et revendique leur arrêt, un débat contradictoire sur le contenu des missions et leur réalisation au sein de notre administration, afin d'en tirer un réel bilan susceptible à l'inverse d'aujourd'hui, de créer des emplois.

Cette politique aveugle car dogmatique qui détruit le service public, cette incohérence qui amène le Gouvernement à s'émouvoir de plans sociaux dans le privé pendant qu'il supprime des milliers d'emplois dans certains de ses propres Ministères et cette logique qui démotive les agents des Finances Publiques, justifient pleinement le refus de siéger du Syndicat FO-DGFIP 64.

- **En second lieu**, l'horizon déjà sombre s'est encore obscurci pour les Finances Publiques. En lançant la démarche de mutualisation des fonctions supports, les ministres ajoutent de la réforme à la réforme. Considérant sans doute que l'inquiétude n'est pas assez grande chez les personnels, ils engagent, sans aucune information des représentants des personnels, un processus qui va bouleverser la vie professionnelle des agents et l'organisation des services et des missions.

- **En troisième lieu**, nous n'évoquerons pas ici, dans le détail, le rapport sur la Fonction Publique dit rapport Pêcheur dès lors où la discussion va s'ouvrir chez la ministre de la Fonction Publique, mais nous pouvons déjà affirmer qu'il comporte des éléments de destruction du Statut Général et des statuts particuliers.

- **Enfin**, l'annonce par le Premier ministre d'une remise à plat de la fiscalité rajoute encore de l'inquiétude et de l'émotion.

Si Force Ouvrière est favorable à une réforme qui permette une fiscalité plus juste, elle considère qu'une véritable réforme devra mettre à plat l'ensemble de la fiscalité directe et indirecte, locale comme de l'État.

La fiscalité est plus que jamais au cœur des débats. Elle suscite une interrogation légitime de nos concitoyens et démontre, à travers les affaires récentes, que le consentement à l'impôt ne peut être réalisé que si l'équité et la justice fiscale sont au rendez-vous.

Cela passe nécessairement par des moyens humains supplémentaires.

Parce que les derniers propos du Premier ministre ont ouvert ce débat, FO-DGFIP 64 réaffirme ici son opposition à la fusion IR/CSG.

Pour conclure, nous vous demandons de bien vouloir annexer cette déclaration au procès-verbal et quittons la séance.